

pays qui se sont rapprochés d'un état de croissance autonome. Nous devons être disposés à étudier des idées et des formules nouvelles dans ce domaine.

#### L'essentiel de la réponse du Canada

Le Gouvernement du Canada a tiré certaines conclusions générales sur la façon dont on envisagera la coopération avec les pays en voie de développement:

- Nous convenons qu'il y a lieu d'apporter des modifications au système économique international en vue de réduire plus rapidement l'écart entre pays industrialisés et pays en voie de développement;

- nous considérons que le transfert de ressources que cette réorganisation entraînerait se réalisera plus facilement dans le cadre d'une économie mondiale en pleine expansion;

- nous estimons que la réforme des institutions actuelles est préférable, si possible, à la création de nouveaux mécanismes;

- nous misons sur une coopération constructive plutôt que sur la confrontation pour résoudre les difficultés dans le domaine des produits de base et d'autres matières premières, y compris les ressources énergétiques.

Les discussions et les négociations en cours serviront à établir les règles qui présideront aux échanges commerciaux et aux modalités de financement à l'échelle mondiale dans les années 80. L'enjeu est grand, tant pour les pays industrialisés que pour les pays en voie de développement. J'aimerais maintenant traiter de trois domaines qui revêtent une importance particulière pour les pays en voie de développement: les produits de base, la libéralisation des échanges et la coopération industrielle.

#### Les produits de base

L'intérêt s'est surtout porté sur les produits de base et cette attitude est certes justifiée. A titre d'importateur et d'exportateur, le Canada considère l'instabilité du marché international des produits de base comme l'une des principales faiblesses du système international des échanges.

Quelle est la meilleure attitude à adopter devant le phénomène de "prosperité à tout prix" qui caractérise l'échange des produits de base?

- Nous croyons que des ententes sur les produits de base, auxquelles participeraient pays producteurs et pays consommateurs, constituent la façon la plus pratique d'envisager le problème;

- le Canada a, dès le début, appuyé les ententes sur les produits de base, y compris la signature d'accords formels sur chaque produit en particulier;

- nous sommes l'un des rares pays à avoir adhéré à toutes les principales ententes sur les produits de base;

- nous sommes prêts à étudier dans un esprit positif l'idée de négocier des ententes touchant une vaste gamme de produits, y compris ceux qui sont énumérés dans l'optique intégrée de la CNUCED;

- nous reconnaissons que le recours à des stocks tampons et à d'autres formules de stockage peut constituer un mécanisme de stabilisation approprié pour un certain nombre de produits de base;

- l'idée de la création d'un fonds commun servant au financement de tels stocks mérite certes qu'on s'y arrête. Nous sommes prêts à y accorder toute l'attention voulue, de concert avec d'autres pays donateurs éventuels, y compris des producteurs et des consommateurs;

- nous reconnaissons que les prix des produits de base doivent être fonction des tendances du marché. D'autre part, nous sommes fort conscients que des prix trop bas décourageraient la production et ne serviraient les intérêts de personne;

- nous croyons qu'il faudrait songer à inclure dans les ententes sur les produits de base des dispositions nouvelles qui tiendraient compte des tendances inflationnistes et des fluctuations des taux de change à l'échelle internationale;

- nous souhaitons traiter ces questions plus à fond dans le cadre de l'optique intégrée de la CNUCED.

#### Libéralisation des échanges

A cet égard, nous croyons que les pays en voie de développement pourraient retirer des avantages importants d'une plus grande ouverture des marchés.

- A l'heure actuelle, 75 p. 100 des produits exportés au Canada par les pays en voie de développement sont admis en franchise. Lors des négociations commerciales, nous avons proposé que les pays industrialisés suppriment tous les droits applicables aux

produits tropicaux;

- nous sommes prêts à étudier la possibilité d'accorder des réductions tarifaires plus importantes et d'assurer l'application anticipée, en vertu du régime de la nation la plus favorisée, d'autres réductions tarifaires qui favorisent les pays en voie de développement;

- nous revoyons également notre tarif de préférence généralisé pour les pays en voie de développement en tenant compte des améliorations qu'ils nous ont proposées;

- nous reconnaissons l'importance que les pays en voie de développement accordent à la transformation plus poussée de leurs produits de base avant leur exportation. Nous faisons nôtre l'intérêt que revêt pour les pays en voie de développement la suppression de la montée des tarifs et des barrières non tarifaires qui nuisent à l'établissement d'installations efficaces de transformation dans les pays exportateurs de matières premières. A notre avis, l'étude sectorielle est un moyen clé d'atteindre cet objectif dans le cadre des négociations commerciales multilatérales.

#### Coopération industrielle

Toute mesure concertée en vue de réduire l'écart entre pays pauvres et pays riches doit nécessairement encourager l'industrialisation des pays en voie de développement. Nous devons veiller à ce que, dans les années 80, ces pays connaissent une croissance industrielle plus rapide et plus équilibrée et nous reconnaissons que les pays industrialisés se doivent de participer à ce processus.

- Deux des éléments essentiels à une croissance industrielle plus rapide, soit les investissements et la technologie, se retrouvent en grande partie dans le secteur privé des pays industrialisés;

- nous croyons que les intérêts légitimes des pays en voie de développement - besoin de capital, droit à la souveraineté permanente sur leurs ressources naturelles et contrôle de leur propre destinée économique - doivent être conciliés de toute urgence avec le rôle du secteur privé en ce qui a trait à l'apport du capital et de la technologie;

- la coopération industrielle au niveau bilatéral pourrait contribuer efficacement à rapprocher ces intérêts par